



Photo de la zone d'étude - Vue depuis la sortie de Chaourse, à l'intersection de la D946 et D977

Le mot du Maire,

En plein cœur d'une transition énergétique, il est de notre devoir de participer à l'effort national.

L'éolien est l'une des solutions les plus adaptées à cet effort.

Il permet de contribuer à l'indépendance énergétique, alors que l'électricité produite en France aujourd'hui est principalement d'origine nucléaire !

Source inépuisable, il lutte contre le réchauffement climatique et permet de réduire la consommation des énergies fossiles.

Tout cela, en tirant partie des retombées économiques qui permettront d'entrevoir de nouveaux investissements pour notre commune. Afin de rendre la vie de notre beau village plus agréable et attractive.

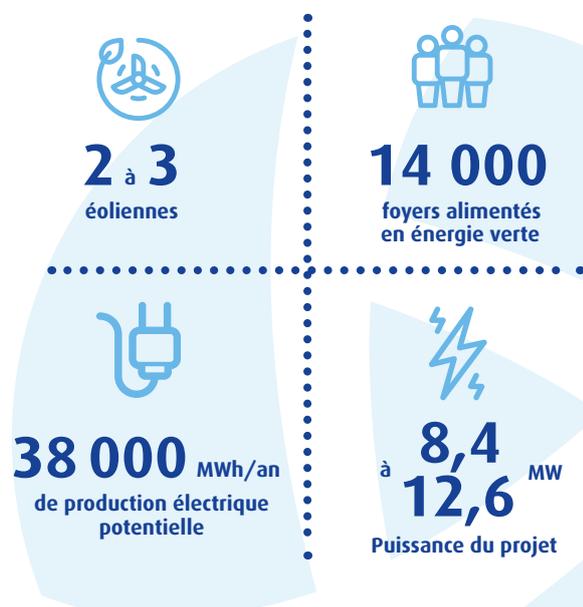
Yannick NAVEAU
Maire de Chaourse



► Le projet :

Un parc avec moins d'éoliennes, qui génère plus d'électricité et plus de retombées locales

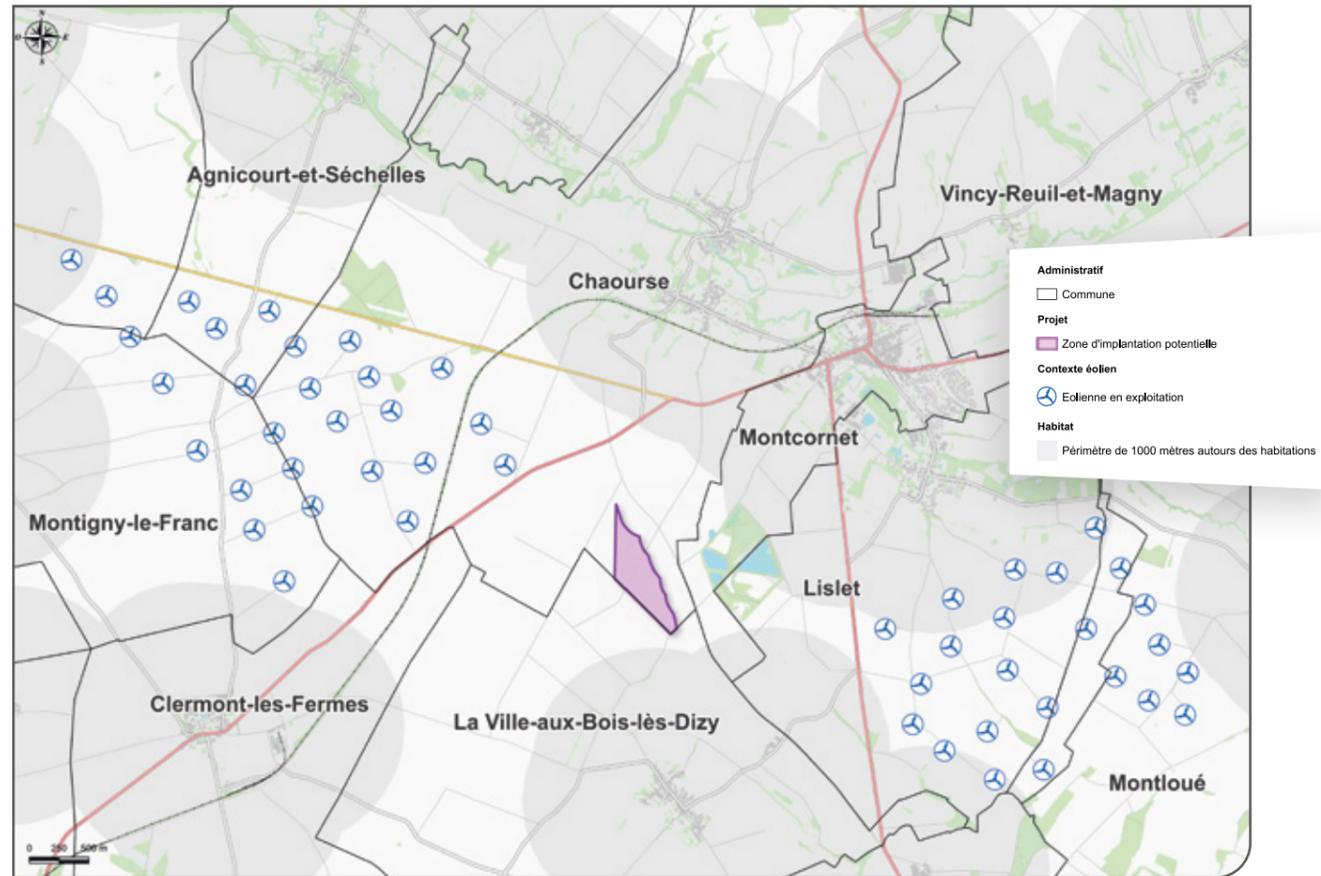
Les chiffres clés du projet



La zone du projet

La zone d'implantation potentielle d'un projet (ZIP) est déterminée par des critères techniques et réglementaires, comme la localisation des habitations, les éléments paysagers et environnementaux et les infrastructures existantes.

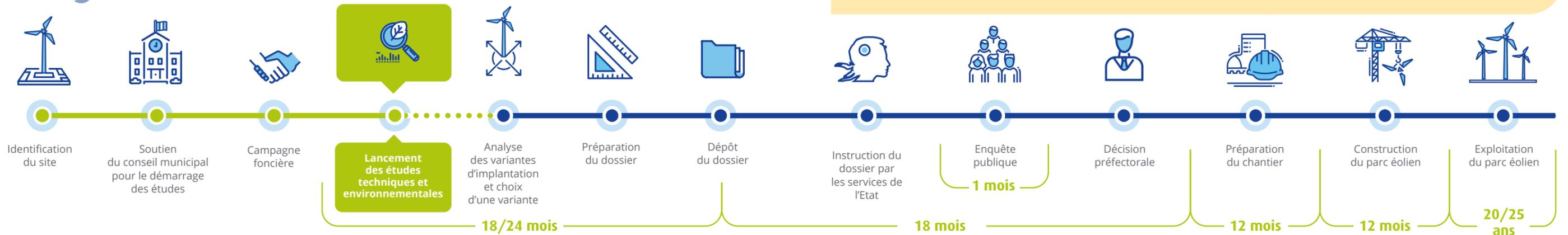
A Chaourse, la ZIP est délimitée par une contrainte militaire liée au camp de Sissonne, les limites communales et une distance de 1 000 mètres aux habitations, le double de la limite réglementaire.



HISTORIQUE DU PROJET



LES ÉTAPES DU PROJET



La démarche environnementale et sociale du projet

Les enjeux environnementaux

L'installation d'un parc éolien nécessite de prendre en compte son environnement dans sa globalité : paysage, patrimoine bâti, écologie, biodiversité, activités humaines, géologie ...

Durant environ 18 mois, des études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants afin d'analyser les interactions et différents enjeux potentiels avec le projet.

Les études sont réalisées dans un périmètre plus large que la zone d'implantation potentielle afin de prendre en compte tous les enjeux. Ces expertises permettent de confirmer la faisabilité technique du projet. En fonction de leurs résultats, et de la concertation, une implantation pourra être définie en adéquation avec les spécificités du territoire local.

<p>Biodiversité Recensement de la faune et de la flore sur un cycle biologique complet 12 à 18 mois</p>	<p>Paysages & patrimoine Analyse du relief, de l'architecture, des points de vues emblématiques 4 à 6 mois</p>
<p>Aéronautique Demande de servitudes auprès de l'Armée et Aviation civile 6 à 12 mois</p>	<p>Vent Mesure de la vitesse et direction du vent 12 à 24 mois</p>
<p>Acoustique Définition de l'environnement sonore et simulation intégrant les éoliennes 3 mois</p>	<p>Géologie & hydrogéologie Analyse des sols et des eaux souterraines 2 à 6 mois</p>

Focus Retour sur l'étude écologique

Le volet écologique nécessite les compétences d'écologues spécialisés dans l'étude et l'évaluation des milieux naturels.

Ils étudient les oiseaux, les chauves-souris, la flore, la faune terrestre sur un cycle écologique complet. Cette étude dure en moyenne 12 mois et permet de définir les sensibilités du site et ainsi d'établir les zones favorables à l'implantation d'éoliennes dans le respect de la biodiversité locale.

A Chaourse, c'est le bureau d'études indépendant Ecosphère qui a lancé les études sur le terrain en décembre 2023.

Installation d'un mât de mesure

wpd va mettre en place début mars 2024 un mât de mesure pour une durée d'un an.

Les résultats permettront de mieux connaître la fréquentation du site par les chauves-souris et de définir avec précision les espèces présentes.

Le mât de mesure permettra également de collecter des données de vent pendant un an qui serviront à affiner le potentiel éolien du site et permettront de le dimensionner finement.

Concertation

Le comité de suivi

Un comité de suivi va être constitué. Il sera composé d'élus du territoire et de plusieurs habitants de Chaourse.

Ce groupe de travail permettra d'assurer le lien entre le projet éolien de Chaourse et la commune. Les membres auront ainsi une connaissance précise et régulière de l'avancement du projet et participeront à son élaboration avec wpd. Le comité de suivi se réunira régulièrement au fur et à mesure de l'avancement du projet.

L'éolien : Réponses à vos questions

Notre conviction : œuvrer pour couvrir nos besoins et ceux des générations futures tout en respectant notre environnement.



➔ Face à l'urgence climatique, les énergies renouvelables produisent une énergie :

- ▣ très faiblement carbonée
- ▣ issue de sources inépuisables
- ▣ et non émettrice de déchets

➔ Les énergies renouvelables renforcent notre indépendance en :

- ▣ relocalisant notre production d'énergie
- ▣ valorisant nos ressources locales
- ▣ diminuant l'importation d'énergies fossiles

L'ÉOLIEN EN FRANCE



1€ investi
dans les énergies renouvelables
= 2€ pour les territoires*

*Ministère de la Transition écologique, "Développement harmonieux de l'éolien terrestre".

L'ÉOLIEN DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



L'éolien finance 75% du bouclier tarifaire sur l'électricité :

L'éolien est une ressource budgétaire conséquente pour les recettes de l'Etat, en y contribuant à hauteur

de plus de 7,6 milliards d'euros en 2022**

**Observatoire de l'éolien 2021, FEE

Qui sommes-nous ?

▶ Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd est présent en France depuis 2002. Nos 37 parcs éoliens alimentent l'équivalent de 1,5 million de personnes en électricité verte. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Boulogne-Billancourt, Nantes, Dijon, Lyon, Cholet, Lille, Limoges et Nancy et emploie 120 personnes en France.

Proximité

▶ Nos agences régionales nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs. Nous portons une attention particulière à intégrer les enjeux locaux dans chacun de nos parcs.

Fiabilité

▶ Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

▶ Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de suivi.

AGENDA

1^{er} semestre 2024

- ➔ Permanences publiques d'information en mairie de Chaourse
- ➔ Création et première réunion du comité de suivi éolien (réservée aux membres)

Début 2025

- ➔ Deuxième bulletin d'informations

Des événements pédagogiques seront organisés au cours de l'année et vous seront communiqués ultérieurement



Pour plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France

32 rue Bellevue - 92 100 Boulogne-Billancourt

 01 41 31 09 02  projet.chaourse@wpd.fr

www.wpd.fr